

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**PORTANT AFFECTATION ET FONCTION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°03/2025 du 18 décembre 2025 portant organisation des services départementaux,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 14 novembre 2025,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

**Le Président du Conseil départemental,**

**ARRÊTE :**

**Article 1:**

Monsieur Etienne Vermel est affecté à temps complet, au pôle aménagement et développement territorial – direction de l'immobilier - service maintenance du patrimoine - bureau maintenance des bâtiments - centre de maintenance des bâtiments de l'Arrageois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour exercer les fonctions de chef du centre de maintenance des bâtiments.

La résidence administrative de l'intéressé est fixée à Dainville.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Notifié le :

Arras, le 31 décembre 2025  
Pour le Président du Conseil départemental,

Signature de l'agent :



**Ampliations destinées à :**

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale
- Monsieur Etienne Vermel (6397)
- DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction des achats et de l'accompagnement juridique
- SG PADT

Signé électroniquement par  
Pierre CANONNE, par délégation de Caroline MEZIERE  
Directeur adjoint des ressources humaines

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai à compter de la notification ou de la publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Amplification de son affichage  
062-226200012-20251231-RR6397/VO012026-  
Date de réception préfecture : 12/01/2026